



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

N° 49999 /MEE/DGEE/DRHE/BRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 04 NOV. 2024

*Le Directeur général*

**POSTES D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ A CONTRAINTES PARTICULIÈRES  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS AU MOUVEMENT 2025**

**Objet** : Mouvement 2025 – Postes à contraintes particulières.

**Réf.** : NS ministérielles parues au BOEN et BOEN spécial du 31 octobre 2024.

**P. J.** : Liste des postes d'enseignant et d'éducation du second degré ;  
1 fiche de poste de CPE ;  
Dossier de candidature.

Dans le cadre des opérations du mouvement 2025, vous trouverez ci-joint la liste des postes d'enseignants et de personnels d'éducation du second degré à contraintes particulières, susceptibles d'être mis au mouvement pour répondre aux besoins spécifiques des établissements.

Ces postes sont classés comme "à contraintes particulières" en raison des conditions spécifiques dans lesquelles ils doivent être exercés, que ce soit en raison du contexte géographique, social, pédagogique. Ils requièrent ainsi des compétences spécifiques, une capacité d'adaptation renforcée, ou encore une expérience professionnelle avérée dans des environnements similaires.

Les postes à contraintes particulières sont attribués hors barème et font l'objet d'une procédure de recrutement sélective en raison de l'adéquation entre le profil du candidat et les exigences du poste.

Ce processus vise à assurer que chaque candidat ait les compétences pédagogiques et/ou les aptitudes professionnelles et/ou les qualifications requises pour exercer dans un contexte spécifique.

**Sont éligibles à candidater pour ces postes :**

- Les personnels enseignants et d'éducation titulaires, actuellement en poste en Polynésie française ;
- Les personnels enseignants et d'éducation titulaires, en France ou dans d'autres territoires, qui font acte de candidature via le serveur SIAT ;

Les dossiers de candidatures doivent être formulés exclusivement au moyen de l'imprimé papier annexé à cette note, revêtus de l'avis du chef d'établissement et doivent être transmis au plus tard le **06 décembre 2024** par courrier électronique à l'adresse suivante : [mvt.brh2@education.pf](mailto:mvt.brh2@education.pf) en précisant en objet :

« **Mouvement\_PCP\_2025\_NOM\_PRENOM\_DISCIPLINE** ».

Les dossiers de candidatures seront transmis en l'état au corps d'inspection du Vice-rectorat de Polynésie française pour avis. Les candidatures seront retenues au choix par le ministre de l'éducation.

Les résultats seront communiqués aux candidats retenus au plus tard le 19 mars 2025 par courriel.

Pour le Ministre et par délégation



Rainui HUGON